

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 20 mai 2021, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : GARRET Jean-Eric – BONJEAN Florence – GARRET Jean-Louis – CHEZE Dominique – BELLERITZ Jean-Yves – LEFORT Jérôme – CORROIS Laurent – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël – MERLE Jean-Marcel – COURTY Chantal – POILLERAT Caroline – GOETZ Marie-Laure – PONSON Damien

Absent excusé : BIGAY Thierry

1. AVENANT POUR LE MARCHE DU CIMETIERE

Une délibération a été prise en date du 29 juin dernier par laquelle, la commune a attribué le marché de travaux d'extension du cimetière communal à l'entreprise ATP de CHABRELOCHE, pour un montant de 212.463,05 €. Ce marché doit faire l'objet d'un avenant :

- marché initial : 212 463,05€
- avenant n° 1 moins-value : - 421,80€
- nouveau montant de marché : 212 041,25€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise ATP ainsi que tous les documents nécessaires.

2. FIXATION DES TARIFS CONCESSION DANS LE CIMETIERE ET APPROBATION DU REGLEMENT

Considérant qu'avec l'extension du cimetière communal et la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, il appartient au conseil municipal de prévoir les différents tarifs applicables dans le nouveau comme dans l'ancien cimetière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE FIXER** ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} juin 2021, les tarifs des concessions, des différents équipements cinéraires et des diverses redevances municipales dans le cimetière :

1. Tarifs d'acquisition et de renouvellement des concessions de terrains

DURÉES	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
15 ANS	65 € le m ²	72€ le m ²
30 ANS	130 € le m ²	132€ le m ²
50 ANS		200€ le m ²

TARIFS SELON DURÉES / MODÈLES / TAILLES	CAVES URNES	CONCESSIONS	CONCESSIONS
	1 m ²	2,5m ²	5m ²
15 ANS	72 €	180 €	360 €
30 ANS	132 €	330 €	660 €
50 ANS		500 €	1 000 €

2. Tarifs cases columbarium

15 ANS	440,00€
30 ANS	800,00€

3. Redevance municipale

Caveau provisoire (durée maximale de 6 mois)	10,00€/mois
--	-------------

- D'APPROUVER le nouveau règlement du cimetière d'ARCONSAT tel établi

3. PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU de la Commune d'ARCONSAT a été approuvé en Conseil Municipal le 27 Aout 2012.

Monsieur le Maire rappelle que la zone AUt de la Croix Saint-Martin est concernée par un plan d'eau, alors qu'il s'agit d'une zone à urbaniser opérationnelle.

Il rappelle également qu'un projet touristique/de loisirs pourrait s'installer sur cette zone.

Le projet envisagé nécessite la modification du PLU d'ARCONSAT afin de :

- Corriger une erreur matérielle : identifier le plan d'eau de La Croix Saint-Martin comme plan d'eau de faible importance, non soumis au périmètre de protection de 300 m du fait de sa faible importance
- Reprendre le plan de zonage et le règlement, et créer une Orientation d'Aménagement sur la zone AUt La Croix Saint-Martin, afin d'encadrer l'aménagement de la zone à destination d'un projet d'activité touristique/de loisirs.

Les modifications du PLU concernent donc uniquement la reprise du plan de zonage, du règlement et de l'orientation d'aménagement, sur le secteur de La Croix Saint-Martin.

Ce projet ne remet pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU approuvé.

Monsieur le Maire informe qu'au vu des objets, il est envisagé les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition d'un registre de concertation aux heures et jours d'ouverture de la mairie
- Réalisation d'un article présentant le projet de modification, sur le site internet de la commune et joint au registre de concertation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

- Prescrit la modification n°1 du PLU d'ARCONSAT, sous forme d'une procédure de modification avec enquête publique.
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette procédure et signer tous les documents s'y rapportant

4. PLAN DE RELANCE AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'assemblée départementale du 16 avril dernier, un plan de relance de 4 millions d'euros a été voté en faveur des communes afin de renforcer la solidarité auprès des territoires.

Cette enveloppe complémentaire sera donc rajoutée aux 24 millions d'euros votés au titre du FIC 2019/2021, ce qui offre aux communes la possibilité d'avoir 2 projets financés au titre du FIC pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier concernant le projet de réfection de la toiture du local communal, présentant un caractère d'urgence du fait de la présence d'amiante, pour un montant H.T. de 22 934.40€.

Il rappelle que ce projet a été présenté au titre de la DETR et de la DSIL 2021 pour une demande de subvention à hauteur de 30% du montant H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la présentation de ce dossier au titre du plan de relance 2021.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 12 JUILLET 2021